



L'ACTUALITÉ

LE GOUVERNEMENT VEUT SOUTENIR ET PROTÉGER LES INDÉPENDANTS

La crise a montré la fragilité des indépendants mais aussi leur capacité à s'adapter et à rebondir. L'Etat se prépare à diffuser un plan pour les soutenir.

Le Plan pour les indépendants préparé par le Ministre des PME Alain Griset a pris un peu de retard puisqu'il devait sortir fin avril. Mais depuis, il s'est enrichi de nouvelles dispositions résultant de nombreuses consultations menées par le Ministre, comme il nous l'a précisé lors de notre assemblée générale. Les grands axes de ce plan sont concentrés sur le statut du travailleur indépendant, la transmission d'entreprise, la protection sociale des indépendants et la formation professionnelle des indépendants. S'agissant du statut du travailleur indépendant, l'objectif est de limiter le nombre de statuts juridiques proposés tout en assurant une protection intégrale des biens personnels. Constatant que les statuts proposés aujourd'hui sont nombreux mais que bien peu d'entrepreneurs connaissent toutes les conséquences des statuts qu'ils choisissent, le Ministre des PME entend réduire le nombre de statuts possibles afin de mieux les différencier et donc de permettre d'en évaluer les avantages et les inconvénients plus facilement. Nous sommes évidemment très favorables à ces projets car il est nécessaire de simplifier et essentiel que le patrimoine de l'indépendant soit protégé, ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui. Et la crise que nous traversons

3 millions

de travailleurs sont indépendants en France

le démontre encore une fois. L'U2P a toutefois appelé à la vigilance pour que cette protection de l'intégralité du patrimoine personnel de l'entrepreneur n'empêche pas l'accès au crédit des petites entreprises.

Nous sommes également favorables à la volonté du Ministre d'ouvrir aux concubins la possibilité d'opter pour le statut de conjoint collaborateur et en assurant aux conjoints des droits propres, notamment pour leur formation. S'agissant de formation justement, le Plan vise à accélérer l'accès des travailleurs indépendants à la formation. 5% seulement y accèdent aujourd'hui alors qu'ils ont besoin en permanence de compléter leurs compétences pour faire face aux transitions numériques, écologiques et sociétales. Il est donc nécessaire de les accompagner financièrement. Le Plan devrait être l'occasion de revoir l'organisation des dispositifs de

formation des indépendants, avec une fusion des FAF ou bien leur adossement aux OPCO. Le Gouvernement devrait arbitrer prochainement à ce sujet. Nous souhaitons, nous, que la réforme permette aux indépendants d'accéder effectivement, plus facilement, et à moindre coût à la formation, ce qui suppose, entre autres, que leurs cotisations soient affectées dans les fonds où elles sont censées être collectées. Nous sommes opposés à un adossement aux OPCO car les indépendants présentent des spécificités qu'il importe de préserver.

Rappelons qu'Alain Griset nous a indiqué lors de son intervention à notre assemblée générale, qu'il souhaitait créer un crédit d'impôt pour les artisans permettant à ceux qui se forment d'avoir une indemnisation pendant le temps de leur formation. Nous attendons de voir le contour de cette proposition même si le principe nous semble intéressant.

Nous partageons, a priori, les objectifs du Gouvernement en matière de protection sociale des indépendants qui consistent à garantir un socle de base sans augmenter les cotisations, permettant notamment de mieux couvrir les accidents du travail.

Nous appelons dans ce domaine à l'équité entre les entreprises et, à cet égard, il demeure des

COMMUNICATION

→ J-1 MOIS : RENDEZ-VOUS AUX JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION À LYON !



Après avoir été reportées deux fois compte tenu des restrictions sanitaires et de l'interdiction des rassemblements par l'Etat, les Journées Professionnelles de la Construction vont ENFIN pouvoir se tenir. Elles auront lieu comme prévu au Centre des Congrès de Lyon, les 29 et 30 juin prochains.

Nous souhaitons que ce rendez-vous soit chaleureux et convivial et que le plus grand nombre d'entre vous puisse participer à ces retrouvailles après tant de mois passés derrière des écrans d'ordinateurs en visioconférence !

Nous voulons vous offrir un événement revigorant, enrichissant et réjouissant ! Pour ce faire, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires, et même plus, pour garantir la sécurité sanitaire de tous.

C'est donc en toute confiance que [vous pouvez vous inscrire !](#)

Nous vous attendons nombreux à ces journées que les 8 Présidents d'UNA vont ont concoctées avec soin. Tous les programmes proposés au cours de ces deux journées sont [à votre disposition sur ARTUR](#).

SOCIAL

→ LE BTP RESTE TRÈS SURVEILLÉ PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL

L'Inspection du Travail a réduit fortement le nombre de ses contrôles pendant la crise sanitaire mais le BTP est resté une cible importante pour ses agents en 2020. 1952 inspecteurs ont vérifié les conditions de travail de 3,2 millions de salariés, 66 % de contrôles ayant été réalisés dans des TPE-PME. En tout, 240 000 contrôles ont été réalisés l'an dernier. Bien évidemment, une grande partie a porté sur le respect des règles sanitaires (39 100) mais aussi sur le travail illégal (31 400) et les chutes de hauteur (25 800). Le travail détaché (12 700) et l'amiante (9 700) constituent l'essentiel du reste de ces contrôles avec la fraude à l'activité partielle (8 900 contrôles).

Tous ces contrôles ont abouti à une majorité de lettres d'observations (147 000) mais aussi à 4 600 mises en demeure et 4 900 arrêts de chantiers.

L'Inspection du travail entend augmenter ses contrôles cette année, en particulier pour prévenir les chutes de hauteur. Les interventions des contrôleurs devraient donc se multiplier sur les chantiers. Les inspecteurs ont également pour priorité les interventions sur l'amiante et la lutte contre le travail illégal.

GOVERNEMENT

→ DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT : MISE EN PLACE D'UNE MÉDIATION

Depuis le début de l'année, certains matériaux et équipements sont de plus en plus difficiles à trouver et la situation s'aggrave de mois en mois sous l'effet combiné de la reprise économique mondiale et des difficultés sanitaires ou sociales persistantes dans certains pays exportateurs.

La pénurie de certains matériaux et équipements provoque des retards importants dans la réalisation et la livraison des chantiers mettant les entreprises dans l'incapacité de tenir leurs engagements contractuels.

Nous avons alerté le Ministre de l'Economie sur la situation extrêmement compliquée dans laquelle les entreprises se trouvent aujourd'hui.

Bruno Le Maire, la ministre chargée de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher et le ministre chargé des PME Alain Griset ont ainsi demandé aux acheteurs publics de l'Etat, pour les contrats de la commande publique en

cours d'exécution, de veiller, au cas par cas, à ne pas appliquer de pénalités lorsque les retards de livraison ou d'exécution sont liés aux envolées des prix des matières premières ou de pénuries d'approvisionnement des entreprises et, quand cela est possible, d'accorder des reports de délais et de réfléchir aux autres mesures d'exécution qui permettraient d'apporter une réponse à cette situation.

Les collectivités locales et les établissements publics locaux et nationaux sont invités à faire de même.

Le Gouvernement a rappelé par ailleurs que les marchés qui nécessitent une part importante de matières premières soumises à de fortes évolutions des cours mondiaux, devraient comporter obligatoirement une clause de révision de prix incluant au moins une référence aux indices sectoriels (en lien avec les matériaux concernés) et non une référence aux indices globaux (BT01 par exemple).



En complément, le Ministre des PME met en place une médiation de filière entre tous les acteurs du BTP afin d'identifier les comportements abusifs, de sécuriser les approvisionnements ainsi que l'activité des entreprises. Une première réunion avec les ministres, le médiateur des entreprises et les acteurs du secteur est imminente.

De son côté, la CAPEB se prépare à signer une charte avec l'USH et CDC Habitat. L'idée est évidemment d'encourager ces acteurs à ne pas appliquer de pénalités et à accepter les révisions des prix des entreprises.

ÉCONOMIE

→ GNR : VICTOIRE DE LA CNATP ET DE LA CAPEB !

Le Gouvernement a décidé de repousser au 1^{er} janvier 2023 la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR apportant ainsi entière satisfaction à la CNATP et à la CAPEB qui se sont fortement mobilisées pour obtenir ce report

[Voir ici notre actualité ARTUR à ce sujet](#)

La suppression de l'avantage fiscal pour le GNR aurait représenté pour les professionnels du BTP un coût annuel supplémentaire de 700 millions d'euros. En outre, les secteurs agricoles et forestiers n'étaient pas concernés, eux, par cette suppression et auraient continué à bénéficier d'une fiscalité avantageuse sur le



carburant avec le déploiement d'un « gazole agricole » qui leur est spécifiquement dédié. La situation aurait donc été totalement contraire au principe fondamental d'équité fiscale avec la filière agricole.

Nous nous réjouissons évidemment de cette victoire qui est à porter à notre crédit ! Toutefois, il reste évidemment à transformer l'essai lors de la prochaine loi de Finances. Nous resterons vigilants.

Nous tenterons bien évidemment une nouvelle fois de mettre à profit ce nouveau délai pour résoudre, avec la CNATP, les questions en suspens, et essayer de faire fléchir les pétroliers et les représentants du monde agricole. Notre objectif reste le même : d'une part, mettre à disposition des entreprises du BTP un carburant d'une couleur spécifique et d'autre part, établir la liste des engins autorisés à l'utiliser.

→ LE GOUVERNEMENT AU CHEVET DE LA CONSTRUCTION NEUVE



Les acteurs de la construction neuve alertent depuis des mois sur la chute constante des constructions de logements.

Le Gouvernement vient de créer une commission chargée d'identifier de manière objective les freins à ces constructions, qu'il s'agisse des procédures de délivrance des permis de construire, du droit de l'urbanisme ou encore des dispositifs visant à libérer du foncier.

Il a par ailleurs décidé de doubler les fonds friches prévus au Plan de Relance et qui permettent de favoriser des constructions sur du foncier déjà

artificialisé. A ce jour, plus de 600 dossiers ont été sélectionnés par les Préfets pour recycler 55 000 hectares de friches, créer 4 millions de m² de logements et 2 millions de m² d'activités économiques. L'intégralité de l'enveloppe prévue pour ces fonds friches sera utilisée cette année et sera complétée par 350 M€ supplémentaires.

L'État a décidé par ailleurs d'encourager les Maires à autoriser la transformation de bureaux en logements en bonifiant l'aide prévue de 50 % La nouvelle commission, présidée par l'ancien Ministre François Rebsamen, doit faire des propositions pour septembre afin que des mesures budgétaires puissent être intégrées au projet de loi de finances pour 2022.

→ LE RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT EST PARU

Sans surprise, les délais de paiement se sont un peu allongés en 2020 et le décalage entre le paiement des fournisseurs et celui des clients s'est accentué puisque, pendant cette année de crise sanitaire, beaucoup de fournisseurs ont imposé aux artisans du bâtiment de payer leurs fournitures au comptant car certains assureurs crédit des fournisseurs ont dégradé la cotation financière des petites entreprises du bâtiment.

Mais dans la deuxième partie de l'année, les petites entreprises ont été manifestement mieux armées pour se faire payer, en tout cas celles qui adhèrent à la CAPEB puisque 69 % des chefs d'entreprise interrogés fin décembre par nos soins ont déclaré ne pas avoir subi de retards de règlements de leurs factures, une proportion qui monte même à 88 % lorsque ces entreprises ont travaillé en sous-traitance.

Toutefois, les délais de paiement en marchés publics restent très longs, jusqu'à 6 mois dans de nombreux cas ! À cet égard, on ne peut qu'inciter les entreprises à faire valider des avenants avant la réalisation des travaux afin que ces derniers soient réglés par un acompte mensuel suivant leur réalisation. Il est également essentiel que la qualité soit gérée tout au long du chantier afin d'éviter les réserves en phase de réception qui ralentissent l'établissement du décompte général définitif

[En savoir plus sur ARTUR](#)

MÉTIERS

→ CHRISTOPHE BELLANGER RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Le Président de l'UNA Equipement Electrique et Electro-Domotique a réuni ses conseillers professionnels en visioconférence le 20 mai.

Ils ont passé en revue l'ensemble des dossiers suivis dans les divers organismes de la filière (EDF, Enedis, etc), évoqué la réactivation du groupe de travail CAPEB sur le photovoltaïque en commun avec l'UNA Couverture Plomberie Chauffage et finalisé le programme des Journées Professionnelles de la Construction, et notamment le choix des intervenants.

On notera à cet égard une modification du programme des JPC qui intègre désormais une intervention d'un partenaire de l'UNA sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les copropriétés existantes. Par ailleurs, Christophe Bellanger et ses conseillers ont fait le point sur les candidatures CAPEB aux comités locaux de qualification Qualifelec. Ils ont regretté qu'il y ait trop peu de retours. Il est encore temps de répondre, n'hésitez pas à vous porter candidat !

[voir nos infos ARTUR à ce sujet](#)



RÉSEAU

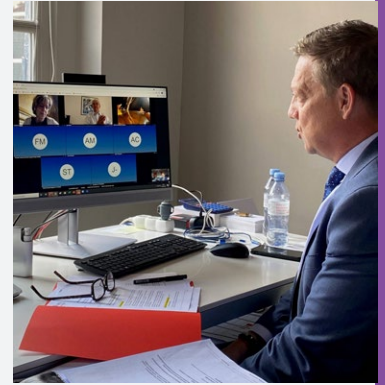
Le Président confédéral a échangé ce mardi avec le nouveau Président de la CAPEB Côte d'Or, Jean-Sébastien Nonque, au travers d'une visioconférence en lieu et place d'une journée d'intégration classique à la Confédération, les conditions sanitaires ne permettant toujours pas la reprise de ces rencontres sous leur forme habituelle. Jean-Christophe Repon a par ailleurs présidé la réunion du groupe de travail « structuration du Réseau » qui se tenait ce jeudi.

WORLDSKILLS

Une réunion se tenait mercredi soir avec Armel Le Compagnon et Valérie Pouille, respectivement Président et DGA de WorldSkills France, pour évoquer la préparation de la prochaine édition. Pour cette première rencontre, le Président Jean-Christophe Repon était accompagné du représentant de la CAPEB au COFOM, Eric Le Dévéhat. On rappellera ici que les 46^{èmes} finales nationales WorldSkills France ont commencé le 30 mars et se prolongeront jusqu'au 16 octobre. A l'issue de la seconde phase prévue du 13 au 15 janvier 2022, l'équipe de France des métiers sera alors constituée. Les finales internationales de la compétition WorldSkills sont prévues à Lyon du 10 au 15 septembre 2024.

SÉNAT

Le Président de la CAPEB a pu s'entretenir jeudi en visioconférence avec Viviane Artigalas sénatrice des Hautes-Pyrénées, Joël Bigot, Sénateur de Maine et Loire et Franck Montaugé, Sénateur du Gers à propos du projet de loi Climat qui était examiné en commission en cette fin de semaine. Il a bien sûr rappelé nos propositions (notamment l'encouragement aux GME), nos questionnements sur la mise en place des accompagnateurs Rénov et nos suggestions d'amélioration du texte, en particulier concernant la définition d'une rénovation performante. [Tous les détails sur ARTUR.](#)



CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions se tenait ce vendredi. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

GOVERNEMENT

→ DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : NOUVELLE SIMPLIFICATION

Un décret du 22 mai vient supprimer, à compter du 23 novembre 2021, l'obligation pour les entreprises de présenter systématiquement un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers c'est-à-dire l'extrait de K bis.

55 procédures administratives en seront désormais exonérées. C'est une mesure que le Ministre de l'Économie et le Ministre des PME qualifient d'emblématique en termes de simplification de la vie

administrative des entreprises et qui avait été prévue dans le cadre de la loi PACTE votée il y a deux ans. Ainsi dans 6 mois, seul le numéro SIREN suffira pour les 55 procédures administratives concernées.



L'ACTUALITÉ

écarts injustifiés entre la micro-entreprise et l'entreprise de droit commun. C'est pourquoi nous demandons, encore et toujours, que ce régime ne puisse être qu'une option temporaire qui ne saurait dépasser deux ans pour les micro-entreprises en activité principale. Il est, en effet, primordial que tous les indépendants aient les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Le Plan vise aussi à trouver une solution plus opérationnelle que celle existante en matière d'allocation chômage. Compte tenu de ses conditions d'accès, le dispositif actuel est clairement un échec puisqu'il n'a bénéficié qu'à 911 personnes depuis sa création en novembre 2019. L'État souhaite donc le réformer. Le député LREM Dominique Da Silva a remis un rapport d'information sur cette allocation chômage des travailleurs indépendants en avril dernier.

L'U2P a fait savoir qu'elle n'était pas demandeuse d'une assurance chômage considérant qu'elle est contraire aux principes mêmes du travailleur indépendant qui s'installe à son compte en toute connaissance de cause et qui a pour objectif de développer et de pérenniser son entreprise.

Enfin, transmettre son entreprise demeure toujours un parcours compliqué, taxé, onéreux. Le Ministre Alain Griset entend y remédier parce que trop peu d'entreprises sont transmises aujourd'hui alors qu'elles sont parfaitement viables. L'U2P a proposé à ce sujet que le soutien à la transmission puisse bénéficier aux proches, aux enfants et aux salariés, que les conditions d'exonération des plus-values lors de la transmission soient élargies (doublement des plafonds existants), que les droits de transmission d'une entreprise de moins de 20 salariés à un salarié soient annulés et que les droits d'enregistrement soient limités pour les transmissions intrafamiliales.



Nous plaçons par ailleurs pour que les cédants soient accompagnés notamment avec une prise en charge au moins partielle des frais d'audit, et que les repreneurs soient obligés de justifier de 3 années d'expérience dans le domaine d'activité de l'entreprise reprise afin d'éviter les échecs.